

Revue d'histoire maritime

22
23

Dossier. Benjamin Darnel – 979-10-231-1378-5

L'Économie
de la guerre navale,
de l'Antiquité au ^{xx}e siècle

Revue
d'histoire
maritime

Dirigée par
Olivier Charline,
Gérard Le Bouëdec
& Jean-Pierre Poussou

n° 22 - 23
L'Économie
de la guerre navale,
de l'Antiquité
au xx^e siècle

David Plouviez (dir.)

Depuis la parution en 1989 du célèbre ouvrage de John Brewer, *The Sineus of Power*, l'analyse de l'économie de la guerre navale est très présente chez les historiens britanniques. À travers ce numéro double, la *Revue d'histoire maritime* souhaite qu'elle prenne bonne place dans l'historiographie française. Le dossier présente ainsi tour à tour comment la piraterie de l'époque hellénistique doit être comprise comme une activité de prédation maritime et non pas seulement analysée en termes de guerre sur mer, quelles contraintes financières et quels enjeux politico-économiques ont présidé à l'activité navale fatimide en Égypte, ou bien encore comment le Parlement français, au début de la Troisième République, n'a cessé de chercher à imposer à la Marine son contrôle, notamment financier, par l'intermédiaire des budgets.

Six études, qui accompagnent le dossier, composent la rubrique *Varia* : les marins hollandais et la navigation en Méditerranée au xviii^e siècle ; la Méditerranée des chansons de marins de l'Europe du Nord-Ouest à l'époque moderne ; les officiers de marine britanniques et la Méditerranée au xix^e siècle : un regard intime et singulier ; naviguer en Normandie littorale vers 1660 ; de l'Ancien Régime au Premier Empire : les officiers et les équipages de la marine militaire française ; la Grande Guerre sur mer : la Marine et les marins en guerre.

Depuis vingt ans, la *Revue d'histoire maritime* met en lumière la recherche des historiens du monde entier sur l'histoire des relations que les hommes ont entretenues, siècle après siècle, avec les mers et les océans.

Maquette de couverture : atelierpapier.fr

40 €
979-10-231-0568-1



**Revue
d'histoire
maritime**

**22
23**

**L'Économie
de la guerre navale,
de l'Antiquité au xx^e siècle**

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2017

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN papier : 979-10-231-0568-1

PDF complet – 979-10-231-1371-6

TIRÉS À PART EN PDF :

Éditorial – 979-10-231-1372-3

Dossier. Introduction – 979-10-231-1373-0

Dossier. Jean-Marie Kowalski – 979-10-231-1374-7

Dossier. David Bramoullé – 979-10-231-1375-4

Dossier. Christophe Masson – 979-10-231-1376-1

Dossier. Isabelle Theiller – 979-10-231-1377-8

Dossier. Benjamin Darnel – 979-10-231-1378-5

Dossier. Augustín González Enciso – 979-10-231-1379-2

Dossier. Olivier Corre – 979-10-231-1380-8

Dossier. David Plouviez – 979-10-231-1381-5

Dossier. Patrick O'Brien – 979-10-231-1382-2

Dossier. Sébastien Nofficial – 979-10-231-1383-9

Dossier. Frédéric Staffroy – 979-10-231-1384-6

Varia. Thierry Allain – 979-10-231-1385-3

Varia. Youenn Le Prat – 979-10-231-1386-0

Varia. Patrick Louvier – 979-10-231-1387-7

Varia. Édouard Delobette – 979-10-231-1388-4

Varia. André Zysberg – 979-10-231-1389-1

Varia. Tristan Lecoq – 979-10-231-1390-7

Chroniques. Caroline Mougne – 979-10-231-1391-4

Chroniques. Thomas Vaisset – 979-10-231-1392-1

Comptes-rendus – 979-10-231-1393-8

Mise en page d'Emmanuel Marc Dubois (Issigeac),
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

**Revue dirigée par Olivier Chaline,
Gérard Le Bouëdec & Jean-Pierre Poussou**

Depuis le début de 2006, la *Revue d'histoire maritime* paraît deux fois l'an, au printemps et à l'automne. Les numéros comportent un dossier thématique.

Le précédent numéro (21) était consacré aux *Nouveaux enjeux de l'archéologie sous-marine*.

Le prochain numéro (24) portera sur *La Gestion et l'exploitation des ressources de la mer de l'époque moderne à nos jours*.

Comité scientifique international

Nicholas Rodger (All Souls Oxford College), Pieter C. Emmer (Leyde), Manuel Bustos Rodriguez (Cadix), Miguel-Angel De Marco (Buenos Aires)

Comité éditorial

Martine Acerra, Dominique Barjot, Christian Buchet, Gilbert Buti, commissaire général Vincent Campredon, Amiral Jacques Chatel, Patrick Geistdoerfer, Philippe Haudrière, Philippe Hroděj, Christian Huetz de Lempis, Gérard Le Bouëdec, Henri Legohérel, Jean-Louis Lenhof, Bruno Marnot, Silvia Marzagalli, Olivier Pétré-Grenouilleau, Mathias Tranchant, Michel Vergé-Franceschi, Patrick Villiers, André Zysberg

Secrétariat de rédaction

Xavier Labat Saint Vincent, Claire Laux, Caroline Le Mao (comptes rendus)

Le courrier et les ouvrages à recenser sont à adresser à :

Revue d'histoire maritime

Fédération d'histoire et d'archéologie maritimes
Sorbonne université
1 rue Victor Cousin
F-75230 Paris cedex 05

SOMMAIRE

Éditorial

Jean-Pierre Poussou	9
---------------------------	---

I. DOSSIER

L'ÉCONOMIE DE LA GUERRE NAVALE, DE L'ANTIQUITÉ AU XIX^e SIÈCLE

Introduction

David Plouviez	17
----------------------	----

Économie des activités de prédation maritime à l'époque hellénistique

Jean-Marie Kowalski	27
---------------------------	----

Financer l'activité navale fatimide en Égypte (973-1171) : contraintes financières et enjeux politico-économiques

David Bramoullé	43
-----------------------	----

Financer les flottes de guerre : Administrations et usages français en Italie à l'époque du Grand Schisme d'Occident

Christophe Masson	63
-------------------------	----

Les salaires des ouvriers de marine au Clos des Galées de Rouen, chantier naval du roi au xiv^e siècle

Isabelle Theiller	77
-------------------------	----

Anatomie financière d'une défaite navale : coûts d'exploitation et gestion budgétaire de la Marine de Louis XIV pendant la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714)

Benjamin Darnell	95
------------------------	----

Mobilisation des ressources de guerre et logistique navale en Espagne (1717-1733)

Augustín González Enciso	117
--------------------------------	-----

Les fournisseurs locaux de l'arsenal de Brest au xviii^e siècle

Olivier Corre	137
---------------------	-----

Entre « l'État et le marché » : La fonderie de cuivre de Romilly-sur-Andelle et la Marine française, 1780-1823

David Plouviez	157
----------------------	-----

La puissance navale et la précoce industrialisation de l'économie de l'île de Grande-Bretagne, de l'époque de Cromwell au triomphe de Nelson

Patrick O'Brien	175
-----------------------	-----

Le Parlement français et le coût de sa flotte de guerre 1871-1914 Sébastien Nofficial	195
Défense des bases navales et crises économiques :Le Parlement au soutien de la Marine (1919-1931) Frédéric Saffroy	213

II

VARIA

Retour d'expérience maritimeLes marins hollandais et la navigation en Méditerranée au XVIII ^e siècle Thierry Allain	235
« Moi je distingue une galère/Au pavillon sicilien » La Méditerranée des chansons de marins de l'Europe du Nord-Ouest (France, îles Britanniques) à l'époque moderne Youenn Le Prat	253
Les officiers de marine britanniques et la Méditerranée au XIX ^e siècle : un regard intime et singulier ? Patrick Louvier	277
Naviguer en Normandie littorale vers 1660 Édouard Delobette	303
De l'Ancien Régime au Premier Empire:Les officiers et les équipages de la marine militaire française André Zysberg	345
La Grande Guerre sur mer. La Marine et les marins en guerre Tristan Lecoq	369

III

CHRONIQUES

Mémoires de masters, thèses et habilitations en histoire maritime soutenus en 2015	405
Exploitation et utilisation des invertébrés marins durant la protohistoire sur le territoire continental et littoral Manche-Atlantique français Caroline Mougne	409
L'Amiral Georges Thierry d'Argenlieu. La mer, la foi, la France Thomas Vaisset	415

IV
COMPTES RENDUS

Paolo Calcagno, <i>Savona, porto di Piemonte. L'economia della città e del suo territorio dal quattrocento alla grande guerra</i>	425
David Plouviez, <i>La Marine française et ses réseaux économiques au XVIII^e siècle</i>	427
Jacques Péret, <i>Capitaine Rochelais. Joseph Micheau. Négrier, corsaire et marin de la République (1751-1821)</i>	431
Bernard Costagliola, <i>Darlan. La collaboration à tout prix</i>	434
Christian Borde et Éric Roulet (dir.), <i>Les Journaux de bord, XIV^e-XX^e siècle</i>	436

L'économie de la guerre navale

De l'Antiquité au xx^e siècle

ANATOMIE FINANCIÈRE D'UNE DÉFAITE NAVALE :
COÛTS D'EXPLOITATION ET GESTION BUDGÉTAIRE
DE LA MARINE DE LOUIS XIV
PENDANT LA GUERRE DE SUCCESSION D'ESPAGNE
(1701-1714)¹

Benjamin Darnell
New College, Université d'Oxford

Au cours de l'hiver 1708-1709, la Marine de Louis XIV connut un échec catastrophique : le personnel naval et les ouvriers des arsenaux n'étaient plus payés ; des famines et des émeutes étaient signalées dans les diverses communautés maritimes de France ; la Compagnie des vivres – qui était la société privée chargée des approvisionnements de la Marine – s'effondrait sous le poids de ses dettes astronomiques ; les contractants recherchaient la protection ministérielle par rapport à leurs créanciers ; les administrateurs navals, y compris les intendants et autres ordonnateurs, étaient forcés de se cacher. L'ampleur de l'effondrement de l'organisation de la Marine française était telle qu'il était impossible de mobiliser une seule frégate de quarante canons, sans parler du rassemblement d'une escadre de taille moyenne dont il aurait fallu disposer pour le printemps de 1709. Le 30 janvier 1709, le secrétaire d'État de la Marine, Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain, implora le successeur de Michel Chamillart au contrôle général des Finances, Nicolas Desmaretz, de se porter caution des fournisseurs de la flotte et des trésoriers généraux, faute de quoi la Marine serait irrémédiablement ruinée².

Le récit historique jusqu'ici dominant du déclin de la Marine française pendant la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714) a mis l'accent sur l'importance de la décision prise en 1707 par le gouvernement de réduire le budget naval³. Alors que le royaume se trouvait confronté à des besoins financiers massifs et devait répondre à la nécessité croissante de lutter pour sa survie territoriale,

1 Traduction de Jean-Pierre Poussou ; mise au point des graphiques et tableaux annexes par Caroline Le Mao.

2 Archives nationales de France (ensuite AN), G⁷ 534, Jérôme de Pontchartrain à Nicolas Desmaretz, 30 janvier 1709.

3 AN, Fonds de la Marine, G 127, F^o 4-9, mémoire par Pontchartrain, 1715.

il était inévitable que le gouvernement de Louis XIV choisisse de financer les armées plutôt que de répondre aux besoins navals, tout particulièrement après que la flotte eut montré son incapacité à exercer une influence stratégique en Méditerranée. Toutefois, le fait de n'avoir pas été prioritaire ne saurait donner une explication complète du déclin de la Marine. En effet, une reconstitution des manières d'organiser les dépenses de la Monarchie montre que le financement de la Marine se situe à cette époque à l'intérieur du cadre plus large des finances publiques : lorsqu'en 1707 les dépenses autorisées de la Marine diminuèrent de 33,6% par rapport à l'année précédente, celles de l'extraordinaire des Guerres, qui était la principale trésorerie militaire pour le financement des armées et de leurs fournisseurs, reculèrent de 23,2%⁴. En termes de prévisions de dépenses, qui sont une illustration plus précise des intentions du gouvernement, les débours envisagés pour l'extraordinaire reculèrent de 18% par rapport à un total annuel de 82 millions de livres⁵ cependant que le budget envisagé pour la Marine tombait à 14 millions de livres, soit un recul de 22,2%⁶. Après des années de dépassement des crédits affectés aux besoins militaires, le contrôle général des Finances cherchait à ajuster les dépenses en fonction des moyens fiscaux plus limités de la Couronne.

Cependant, bien que les crédits aient diminué pour les deux ministères les plus dépensiers, ce qui frappe, c'est que la Marine a connu un degré de paralysie opérationnelle qui ne s'est jamais rencontré dans l'Armée. Les difficultés auxquelles fut confronté Louis XIV, à partir de 1707, pour maintenir les capacités de la flotte, même à un niveau réduit, tenaient en effet à un ensemble exceptionnel de problèmes liés aux structures des finances de la Marine et à la manière dont elles étaient gérées⁷. Le problème était triple : le secrétariat d'État de la Marine dépassait constamment les fonds qui lui étaient alloués ; le budget de la Marine était de plus en plus sous-financé par suite de la mauvaise gestion des fonds par le ministère et d'une instabilité plus grande ; enfin, le plus important, la trésorerie de la Marine n'était pas en mesure d'assurer sa mission puisque ses intermédiaires fiscaux, les trésoriers généraux de la Marine, n'avaient pas la capacité d'emprunter à des coûts élevés. Ces problèmes structurels, qui avaient surgi en interne dès 1703-1704, se développèrent progressivement

4 Voir annexe 1.

5 Il s'agit bien évidemment de livres tournois (N.d.T).

6 AN, G⁷ 914, « Fonds et dépenses, 1706 », 1^{er} octobre 1706 ; G⁷ 917, « Fonds et dépenses, 1707 », 1^{er} octobre 1707.

7 L'importante étude des trésoriers de la Marine par Henri Legohérel a déjà analysé les problèmes de financement de la Marine durant la guerre de la Succession d'Espagne : *Les Trésoriers généraux de la Marine (1517-1788)*, Paris, Cujas, 1965, p. 177-294. Notre article bénéficie de recherches plus récentes, qui ont permis de renouveler notre compréhension du système fiscal du royaume de France sous Louis XIV et de la nature de ses fondements.

avant d'apparaître de manière désastreuse au grand jour par suite de la perte de liquidités et de l'accroissement des dettes qui affectèrent la France durant la guerre de Succession d'Espagne.

LE FINANCEMENT DE LA MARINE : 1701-1709

Entre 1701 et 1709, les dépenses cumulées de la Marine s'élevèrent à 171,7 millions de livres⁸. Pourtant, sur la base d'un accord conclu au sein du conseil royal des Finances, le contrôleur général Chamillart ne s'était engagé à fournir à la Marine qu'un budget de guerre annuel de dix-huit millions, qui furent réduits à quatorze après 1707, par suite de la dégradation de l'environnement financier⁹. En enjoignant aux trésoriers de la Marine de payer les dépenses de celle-ci, Pontchartrain savait que le contrôleur général ne lui fournirait approximativement qu'un total de 150 millions pour le financement des besoins au cours de cette période de neuf ans, mais les pressions de la guerre et les déficiences des structures étatiques avaient pour conséquence que les dépenses navales reflétaient rarement les ressources financières disponibles. Au moment où l'importance stratégique de la flotte fut la plus grande, entre 1701 et 1706, le secrétariat d'État à la Marine dépassa les engagements théoriques de Chamillart de 22,9 millions de livres, soit 21,2 % (tableau 1). Le problème eut pour origine une série d'importants dépassements qui survinrent en 1702 et en 1704-1705, lorsque les besoins stratégiques maritimes de grande ampleur définis par Louis XIV nécessitèrent le déploiement continu d'une flotte estimée à quatre-vingt vaisseaux de ligne, trente frégates et d'autres petits navires¹⁰. Le coût financier en fut très élevé, avec pour résultat que la Marine dépassa au cours de ces seules années son budget de 35,5 %.

Le décalage entre les dépenses de la Marine et les budgets qui lui étaient alloués provenait de l'incapacité du contrôle général des Finances à contenir les dépenses des différents départements ministériels¹¹. Le contrôleur général n'avait ni l'autorité ni les moyens réels pour surveiller la gestion interne des dépenses des différents ministères qui avaient, dans le contexte financier du

8 Voir les appendices 2 et 3.

9 AN, Marine, G 127, f° 4-5, mémoire par Pontchartrain, 1715.

10 AN, Marine, G 13, f° 24-31, « État abrégé de la Marine », 1702 ; G 13 bis, f° 31-38, « État abrégé de la Marine », 1704 ; E 21 et 24, « Enregistrement des ordres... », 2 janvier 1704 – 31 décembre 1707.

11 Guy Rowlands, *The Financial Decline of a Great Power: War, Influence and Money in Louis XIV's France*, Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 33-36, 134 ; Gary McCollim, *Louis XIV's Assault on Privilege: Nicolas Desmaretz and the Tax on Wealth*, Rochester, University of Rochester Press, 2012, p. 69-72 ; Marie-Laure Legay, *La Banqueroute de l'État royal. La gestion des finances publiques de Colbert à la Révolution française*, Paris, EHESS, 2011, p. 56-60.

règne, une tendance envahissante à dépenser davantage que les crédits qui leur étaient alloués. En d'autres termes, la Couronne contractait régulièrement des dettes sans s'inquiéter de sa capacité à les financer. Les « ordonnances de fonds » (ordres de dépenses), qui autorisaient le transfert des financements à la trésorerie navale, relevaient théoriquement d'un accord entre le roi et le secrétaire d'État après consultation du contrôleur général, mais la pratique gouvernementale montre que les décisions de dépenses du secrétaire d'État de la Marine n'étaient pas toujours décidées en informant d'une manière complète le contrôleur général¹².

Tableau 1. Les dépassements de dépenses de la Marine à la fin du règne de Louis XIV (1701-1709), en livres¹³

Année financière	Dépenses navales	Engagement budgétaire	Dépenses en % du budget
1701	18 477 695	18 000 000	+2,7 %
1702	24 446 383	18 000 000	+35,8 %
1703	17 786 562	18 000 000	-1,2 %
1704	23 760 672	18 000 000	+32,0 %
1705	24 965 294	18 000 000	+38,7 %
1706	21 462 544	18 000 000	+19,2 %
1707	16 371 464	14 000 000	+16,9 %
1708	14 200 567	14 000 000	+1,4 %
1709	10 229 556	14 000 000	-26,9 %
Total	171 700 737	1 500 000 000	+14,5 %

Le cloisonnement de l'information qui existait entre les revenus de la Couronne et ses dépenses, était perturbateur dans la mesure où le contrôleur général, qui était l'ultime responsable pour s'assurer que l'ordonnancement des fonds correspondait avec la répartition des revenus qui avait été décidée, pouvait se retrouver avec des demandes de dépenses qui dépassaient les fonds disponibles. En attendant, Pontchartrain ordonnait à la trésorerie navale de continuer à mettre en place des capacités financières au moyen d'ordres de paiement internes à la Marine qui correspondaient aux besoins opérationnels de celle-ci, mais qui ne reflétaient pas nécessairement la capacité financière de l'État.

Ce qui était à l'origine de la tendance de la Marine à dépasser ses crédits était le fait que la flotte de Louis XIV avait été créée et maintenue sur des principes qui ne pouvaient être longtemps soutenus. Au début des années 1690, cette

¹² Sur les autorisations de dépenses et les processus de décaissement de la Marine, voir Henri Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine (1517-1788)*, op. cit., p. 97-109, 118-130.

¹³ Voir appendices 2 et 3.

flotte, telle qu'on pouvait l'évaluer, était devenue une force navale hautement spécialisée et peu flexible, essentiellement conçue pour le combat en ligne, impossible à maintenir budgétairement, et mal positionnée pour des réductions partielles entraînées par des changements dans les finances de l'État. Quand elle était mobilisée, le coût des inefficacités entraînées par les opérations et les dépenses de personnel avait pour conséquence que les débours s'élevaient au-delà de la capacité de l'État à y faire face. En 1702 et 1704-1705, années où elle fut la plus active durant la guerre de Succession d'Espagne, trois domaines de dépenses représentèrent 73 % du total de celles-ci : les contrats destinés à fournir l'avitaillement, les munitions, le bois et les autres produits manufacturés nécessaires, soit 29 852 290 de livres ; les salaires des ouvriers des arsenaux travaillant à la construction navale, à l'armement des navires et à leur entretien, 6 102 977 de livres ; le coût des officiers et marins servant en mer, 15 772 958 de livres (fig. 1).

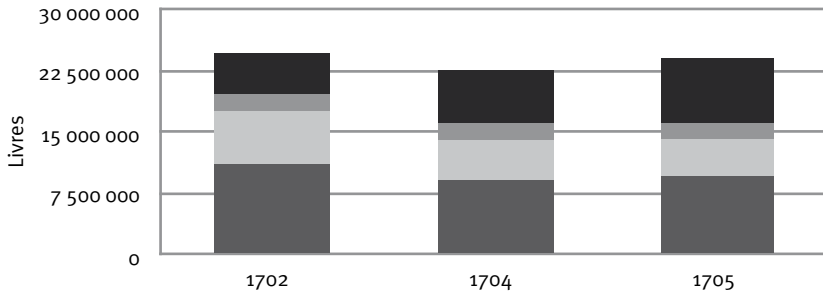


Fig. 1. Répartition des dépenses navales, 1702 et 1704-1705¹⁴

L'approvisionnement, l'armement et l'entretien des navires de la Couronne absorbaient 95,8 % des dix-huit millions de livres annuels promis par le contrôle général pour ces années-là, avant qu'un poste d'autres importantes dépenses atteignant 19,2 millions de livres ne lui soit encore transmis. En outre, la géographie du royaume imposait un autre ensemble de dépenses¹⁵ : la dispersion de la flotte dans sept ports était nécessaire pour faire face aux insuffisances de l'infrastructure navale et pour maintenir le positionnement stratégique de la Marine française à la fois en Méditerranée, dans l'Atlantique et dans la Manche. Elle engendrait aussi de graves inefficacités aussi bien logistiques que financières puisque des chaînes d'approvisionnement multiples et indépendantes les

14 AN, Fonds Marine, E 17, 21, 24, 28, « Enregistrement des ordres... », 1^{er} janvier 1701 – 31 décembre 1709.

15 Guy Rowlands, « Moving Mars: The Logistical Geography of Louis XIV's France », *French History*, vol. 25, n° 4, 2011, p. 492-514.

unes des autres devaient être maintenues¹⁶. Ces inefficacités avaient pour conséquence que le gouvernement devait franchir un seuil de financement relativement élevé, estimé entre vingt et vingt-deux millions de livres, avant que la flotte ne soit capable de fonctionner de manière convenable. Les effets des dépassements furent aggravés par l'incapacité du contrôle général à financer la Marine au niveau proposé. Alors que la trésorerie navale était largement abondée par les ordonnances de fonds qui autorisaient leur délivrance en accord avec les engagements budgétaires de Chamillart, et parfois au-dessus des sommes prévues, le contrôle général gérait fort mal le processus d'affectation de ces crédits. Dès qu'on lui présentait une ordonnance, le Trésor royal attendait que soient émis les ordres d'affectation, connus sous le nom « d'assignations », qui étaient tirés sur des revenus dûment spécifiés, et qui permettaient à leurs bénéficiaires de négocier directement avec les agents qui géraient les recettes de la Couronne¹⁷. Néanmoins, à plusieurs reprises le contrôleur général et les autres responsables financiers qui supervisaient les activités du Trésor royal ne réussirent pas à faire en sorte que des fonds suffisants soient débloqués pour la Marine. Les documents que nous avons conservés, suggèrent que la trésorerie navale a connu de manière chronique un sous-financement entre 1704 et 1707, plus de 24,3 % du total des fonds prévus pour la Marine n'ayant pas fait l'objet d'assignations au cours de l'année qui s'était écoulée après le début d'un exercice, ou durant l'année financière¹⁸. De ce fait, la Marine ne recevait que de 12 à 15 millions de livres au cours des douze mois d'un exercice, au lieu des 18 millions envisagés, que le contrôle général devait mettre à sa disposition. En d'autres termes, la Marine reçut rarement les fonds correspondant à un budget complet. Un des problèmes clés de la Marine était qu'elle dépendait de quelqu'un dont la capacité d'organisation était handicapée par sa double fonction de contrôleur général et de secrétaire d'État à la Guerre¹⁹. Ayant besoin de faire face à la crise des affectations qui concernait son propre extraordinaire des Guerres, Chamillart était tout simplement trop occupé pour continuer à se tenir au courant de la situation financière de la Marine et pour s'assurer que,

16 Jean Peter, *Vauban et Toulon. Histoire de la construction d'un port-arsenal sous Louis XIV*, Paris, Economica, 1994, p. 224-245 ; Martine Acerra, « Rochefort : l'arsenal, l'eau et les vaisseaux », dans Martine Acerra, José Merino, Jean Meyer et Michel Vergé-Franceschi (dir.), *Les Marines de guerre européennes XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUPS, 1998, p. 63-73 ; Daniel Dessert, *La Royale. Vaisseaux et marins du Roi-Soleil*, Paris, Fayard, 1996, p. 108-114.

17 Thierry Claeys, *Les Institutions financières en France au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions SPM, 2011, t. I, p. 363-365. Pour une description du processus d'affectation, voir Guy Rowlands, *Financial Decline of a Great Power*, *op. cit.*, p. 6-7, 134-135.

18 Voir annexe 4.

19 Emmanuel Pénicaud, *Faveur et pouvoir au tournant du Grand Siècle. Michel Chamillart, ministre et secrétaire d'État de la Guerre de Louis XIV*, Paris, École des chartes, 2004, p. 96-97.

pour éviter les impayés de la Marine, les fonds non assignés fussent transmis à celle-ci dans un délai suffisant²⁰.

Par ailleurs, les pratiques financières de Chamillart contribuèrent aussi au sous-financement chronique de la Marine²¹. Les dépenses navales non budgétées furent de plus en plus financées par des anticipations de revenus car la dégradation de l'environnement financier limitait l'accès de la Couronne aux ressources financières et accroissait le taux d'échec par rapport à celles-ci, alors que l'argent des assignations en provenait. Au lieu de les faire reposer sur de nouvelles sources de revenus, le contrôleur général utilisa pour la consommation courante des crédits les recettes de taxes qui étaient normalement prévues pour les budgets navals futurs. En hypothéquant les revenus à venir, la décision de financer les dépassements par des avances sur les revenus, éroda progressivement la base financière de la Marine et de manière contreproductive creusa le déficit de son financement. Néanmoins, comme la trésorerie navale continuait à fonctionner sur le postulat qu'elle recevrait un financement annuel de 18 millions de livres, les dépenses de la Marine ne reflétaient pas la disponibilité décroissante de ses financements. Aux prises avec les dépassements à venir et la capacité de plus en plus limitée de la Couronne à créer de nouvelles sources de revenus, le contrôle général des Finances fut contraint de s'engager sur des anticipations de ressources dans le but de remplacer les financements détournés et de remplir ses engagements financiers envers la Marine.

Le très haut niveau des dépassements de 1702, estimés à 6,5 millions de livres, força le contrôleur général à s'engager dans la pratique si coûteuse et totalement désorganisatrice des anticipations de revenus. Une fois que Pontchartrain eut épuisé les réserves financières de la Marine, et que la trésorerie navale se fut trouvée en contravention par rapport aux règlements financiers, Chamillart lui délivra, le 24 janvier et le 13 août 1703, deux ordres de dépenses qu'il réaffecta pour un total de 3,2 millions de livres sur l'exercice suivant, celui de 1703²². Si l'ordre d'août 1703 fut financé par l'aubaine que constitua l'afflux d'or et d'argent qui suivit le retour de La Havane de la flotte de l'amiral Ducasse, celui de janvier 1703 affecta 2,6 millions de livres à l'exercice de 1702, prélevées sur des revenus qui avaient été préalablement anticipés pour les dépenses de 1703. Dès lors que les fonds prévus pour l'exercice de 1703 étaient maintenant réduits à un total théorique de 15,4 millions de livres, la logique du recours

20 Guy Rowlands, *Financial Decline of a Great Power*, *op. cit.*, p. 36-40, 162-169.

21 Sur la coûteuse dépendance de Chamillart à l'égard des revenus d'anticipation aussi bien que sur sa mauvaise gestion du processus d'affectation, voir *ibid.*, p. 72-73, 162-167 ; *Correspondance des contrôleurs généraux des finances*, éd. Arthur Michel de Boislisle, Paris, Imprimerie nationale, 1874-1897, t. II, p. 473-475 ; AN G⁷ 920, « État des intérêts... », 1708.

22 AN G⁷ 1828, n^o 192, mémoire [à Pontchartrain], 20 mars 1704.

aux anticipations s'installa : le 16 janvier 1704, cinq millions de livres du revenu royal furent prélevées sur le budget de 1704 afin d'être utilisées pour l'exercice 1703²³. Un moment critique fut atteint au cours de l'exercice suivant lorsqu'un accroissement des dépassements et les effets cumulatifs des avances sur revenus ne laissèrent plus que treize millions de livres pour la dotation de la Marine en 1704, tout en ouvrant un énorme trou de financement de 7,1 millions de livres en février 1705²⁴. Pontchartrain aurait voulu s'assurer un nouvel ordre de paiement de 8,6 millions de livres qui aurait contenu le cycle des avances sur revenus en tirant partiellement cette somme des recettes procurées par de nouvelles taxes²⁵. Mais la mort, en mai 1705, du trésorier général de la Marine en fonction depuis 1704, Louis de Lubert, amena Chamillart à suspendre les paiements, ce qui laissa des dettes importantes non réglées sur le budget de la Marine durant toute la durée du conflit²⁶.

102

La combinaison des dépassements et du sous-financement qui affectèrent la Marine de Louis XIV était symptomatique d'un État financièrement étranglé par ses engagements militaires. Au cours de la période allant de 1704 à 1709, l'extraordinaire des Guerres ne souffrit que de manière marginale d'un sous-financement qui se situait d'ailleurs à des niveaux plus faibles²⁷. Ce n'est que de manière additionnelle qu'il montra une tendance semblable aux dépassements par suite du coût de change monétaire fluctuant et lourd, qui survenait lorsqu'il fallait financer des armées opérant hors du territoire français²⁸. Au contraire, les conditions particulières du financement de la Marine en rendaient les difficultés financières bien plus graves que celles de l'Armée. Le financement des structures de la Marine était beaucoup plus complexe, ce qui la rendait sensible à toute perturbation dans l'allocation et la fourniture de ses crédits. En plus de ce qui était nécessaire pour les frais entraînés par les équipages, l'approvisionnement et les dépenses d'entretien, le coût d'une flotte en exercice comportait un large éventail de dépenses inévitables : les salaires des officiers qui n'étaient pas en mer, du personnel d'appui dans les ports et des agents

23 *Ibid.*, n°228, « État des intérêts... » [août 1706]; *ibid.*, n°195, « Marine 1703 » [décembre 1703]; *Ibid.*, G⁷1829, n°119; Louis de Lubert, fils du trésorier décédé [à Noël ou à un traitant], 6 septembre 1706.

24 *Ibid.*, n°167, sommaire financier [décembre 1704]; G⁷1829, n°24 : « Balance des fonds et dépenses de la marine 1704 », 28 février 1705.

25 AN G⁷1829, n°23, Lubert [à Chamillart], 28 février 1705; G⁷1828, n°176 : « État des assignations, 1704 » [mai-juin 1705].

26 *Ibid.*, n°120 : mémoire par Louis de Lubert, fils du trésorier décédé [septembre 1706].

27 Voir annexe 4. Pour les répercussions du manque de fonds sur l'extraordinaire, voir Guy Rowlands, *Financial Decline of a Great Power*, *op. cit.*, p. 160-164, 181-186.

28 *Ibid.*, p. 21-30, 234-235; Daniel Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984, p. 192-196. Par exemple, en 1704 le banquier Samuel Bernard se chargea d'un règlement à l'extérieur de 37,6 millions de livres moyennant un taux de 31,3% : AN G⁷910 : « État des dépenses 1704. M. Bernard », 1^{er} octobre 1705.

de l'administration royale, soit 21 053 407 de livres de 1705 à 1709; l'argent nécessaire pour l'entretien des chantiers navals et des autres infrastructures côtières, y compris le coût médical des hôpitaux locaux, 815 350 livres; les frais de transport des marchandises et des hommes, 1 450 631 de livres; les dépenses pour le recrutement et la mobilisation de nouveaux marins, 434 797 livres; celles nécessitées par le logement des prisonniers de guerre et les soins à leur apporter, 1 848 950 de livres; les frais généraux administratifs engendrés par le fonctionnement du bureau naval de Paris, 173 586 livres (fig. 2). En outre, ces dépenses intervenaient dans plus de cent vingt-sept lieux, y compris Amsterdam, Cadix, Lisbonne, ainsi que les colonies d'Amérique du Nord et des Caraïbes²⁹. Cette vaste dispersion géographique compliquait la tâche de la Marine pour identifier ses créanciers, faire porter les fonds et collecter les quittances.

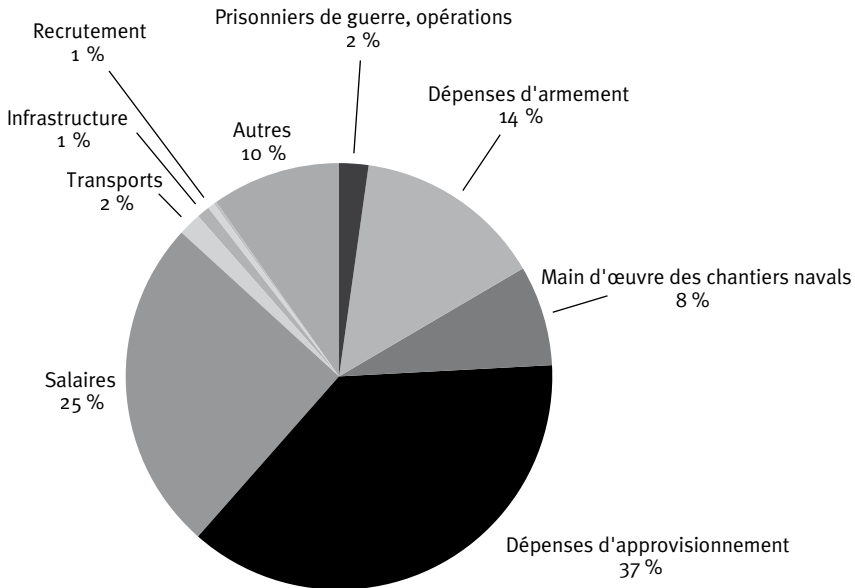


Fig. 2. Répartition des dépenses navales 1705-1709³⁰

En plus de la complexité de l'organisation de la Marine, la structure de son système de financement limitait sa capacité à mener ses dépenses au-delà de la base financière, en voie de rétrécissement, qui lui était accordée par la Couronne. Les officiers de finance qui géraient la trésorerie navale – les trésoriers généraux de la Marine – étaient la clé pour trouver les fonds permettant de combler l'écart entre les dépenses et les crédits, leur rôle étant d'aider la Marine à naviguer

²⁹ AN Marine, E17, 21, 24 et 28 : « Enregistrement des ordres », 1^{er} janvier 1701–31 décembre 1709.

³⁰ *Ibid.*

entre la mauvaise gestion des revenus de l'État et les cycles de dépenses navales. Leur bonne volonté pour mettre une puissance financière à la disposition de la Marine fut cruciale car elle permit à la Couronne de surmonter son incapacité chronique à trouver des fonds et à atteindre des niveaux de liquidités que l'on ne pouvait prévoir³¹. Tandis que chaque trésorier de l'extraordinaire était capable de pousser ses possibilités de crédit à travers un réseau de codétenteurs de l'office, d'associés officiels, et d'autres financiers, la trésorerie navale était dirigée par seulement trois trésoriers qui avaient une responsabilité financière seulement en alternance sur la base des années de fonction ou d'exercice³². L'incapacité des trésoriers navals à attirer des financiers en dehors de leurs propres agents dans les ports était un effet secondaire du budget plus petit de la Marine qui offrait moins de possibilités aux individus pour faire du profit. Cette réalité financière se reflétait dans le modeste prix d'achat d'un office de trésorier de la Marine qui n'était que de 550 000 livres³³. Le contraste était grand avec un office de l'extraordinaire des Guerres qui se vendait souvent au-dessus de la valeur officielle : par exemple, un de ces offices fut vendu 1,4 million de livres en 1709 ; un autre l'avait été en 1695-1696 au prix de 2,12 millions³⁴. Ces prix encourageaient un modèle d'office en copropriété, ce qui procurait une puissance financière particulière pour l'exercice en cours. Faute de pouvoir susciter le même attrait que l'extraordinaire des Guerres, les trésoriers navals ne pouvaient pas compter sur un éventail d'associés ou de partisans financiers qui auraient eu un intérêt direct à investir dans le fonctionnement de la Marine – officiellement ou non – et qui auraient offert des conditions de prêt plus souples. En outre, comme elle ne disposait pas d'une large base de soutiens financiers, la Marine était incapable de répartir le fardeau de la dette, de compartimenter les risques financiers, et de réduire l'impact des faillites entraînées par les fluctuations des marchés financiers.

Le système de financement de la Marine, tel qu'il était établi, dépendait donc du crédit fragile d'un seul trésorier s'exerçant dans le cadre d'un exercice individuel. Il empruntait – ce qui s'avérait écrasant – des fonds sur les marchés financiers de Paris et de Lyon, *via* « le public », terme utilisé pour désigner l'élite financière

31 Pour une vue d'ensemble de la dépendance de la Couronne par rapport aux emprunts délégués, voir Mark Potter, *Corps and Clienteles: Public Finance and Political Change in France, 1688-1715*, Aldershot, Ashgate, 2003, p. 135 ; Daniel Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, *op. cit.*, p. 42-65, 203-204.

32 Guy Rowlands, *Financial Decline of a Great Power*, *op. cit.*, p. 149-156 ; Thierry Claeys, *Les Institutions financières en France au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, t II, p. 246-248, 262-263 ; Henri Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine (1517-1788)*, *op. cit.*, p. 324-325.

33 *Ibid.*, p. 77-78.

34 Guy Rowlands, *Financial Decline of a Great Power*, *op. cit.*, p. 148 ; Thierry Claeys, *Les Institutions financières en France au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 246-248.

du royaume, laquelle incluait des banquiers et agents de change³⁵. En se reposant très fortement sur ce corps d'intermédiaire, les trésoriers de la Marine contractaient des prêts auprès d'un groupe relativement limité de financiers, ce qui exposait la Marine à des risques d'un niveau élevé et rendait les trésoriers captifs de ces marchés sur lesquels ils faisaient leurs demandes. Ce système, également, décourageait les trésoriers de communiquer des informations sur leurs affaires financières de peur d'alerter leurs créanciers sur le caractère très exposé de leur situation. La nature précaire de cet arrangement se révélait lorsque le contrôle général ne débloquait pas les fonds en retard, que ce soit par inadvertance ou pour d'autres raisons. Parce qu'ils nuisaient à la confiance dont pouvaient jouir les trésoriers, ces manquements gouvernementaux retardaient d'une part la fourniture des fonds nécessaires et, d'autre part, portaient atteinte au crédit privé des trésoriers vis-à-vis de leurs prêteurs. La conséquence en était que les taux de leurs emprunts s'élevaient et atteignaient le point à partir duquel les trésoriers, et par extension la Marine, étaient effectivement privés de l'argent des marchés : par exemple, le 14 mars 1705, Louis de Lubert avertit qu'il ne pourrait plus supporter longtemps le taux d'intérêt de 28 % que lui imposait son banquier parisien³⁶.

L'inadéquation entre les besoins financiers de la Marine et l'organisation de son système de financement était la conséquence du retard dans l'organisation de sa trésorerie et de la relative inexpérience de celle-ci à faire face à des demandes continues de financement suscitées par des mobilisations à grande échelle. Au cours de la période allant de 1663 à 1691, il n'y eut pratiquement pas de réforme de cette trésorerie en dépit d'évidentes pratiques de corruption et du fait que les échecs logistiques de 1684 et 1688 indiquaient qu'il était nécessaire de la restructurer³⁷. À l'opposé, à la suite de défaillances successives dans les années 1660 et 1670, des réformes fondamentales de structures et des changements dans la répartition des responsabilités avaient considérablement amélioré le fonctionnement de l'extraordinaire des Guerres, comme on le vit lors du financement des entreprises militaires de Louis XIV au cours des années 1690³⁸. Le principal catalyseur pour une restructuration de la trésorerie

35 AN G⁷ 1828, n^o 120 : mémoire [par Lubert, représentant les autres trésoriers], janvier 1704 ; *ibid.*, n^o 185, « État des Intérêts... », 24 juin 1704 ; G⁷ 1829, n^o 124 : « État des intérêts... », 28 janvier 1706.

36 AN G⁷ 1829, n^o 26 : Lubert à Pontchartrain, 14 mars 1705.

37 N G⁷ 1828, n^o 264 : « Mémoire sur le recouvrement... », par S. Peteau [décembre 1703] ; *ibid.*, n^o 23 : extrait du mémoire de Le Bel [janvier 1700] ; Donald Pilgrim, « The Colbert-Seignelay Naval Reforms and the Beginning of the War of the League of Augsburg », *French Historical Studies*, vol. 9, n^o 2, automne 1975, p. 235-262. Sur les progrès de la trésorerie navale de 1531 à 1663, voir Henri Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine (1517-1788)*, *op. cit.*, p. 36-55.

38 Guy Rowlands, *The Financial Decline of a Great Power*, *op. cit.*, p. 137-138.

de la Marine aurait pu être l'accroissement continu et sans précédent des dépenses navales qui commença avec la guerre de Neuf Ans³⁹, lorsqu'entre 1689 et 1697 les dépenses navales atteignirent une moyenne annuelle de 21,9 millions de livres⁴⁰. Au cours des vingt années précédentes, les dépenses annuelles n'avaient été que d'un modeste total de 9,9 millions de livres, ce qui avait permis à un seul trésorier, Louis de Lubert, d'avoir le monopole de l'office de trésorier de la Marine à partir de 1678⁴¹. Devant la croissance des demandes de dépenses, cet arrangement financier ne put être maintenu ; le gouvernement établit donc une rotation entre deux trésoriers à la fin de 1691, puis trois en 1695⁴². C'était un effort pour créer une équitable distribution de la dette navale et une occasion pour la Couronne de profiter de l'accroissement *de facto* de la valeur de l'office de trésorier de la Marine. Néanmoins, l'échec pour régler les problèmes sous-jacents de la capacité de la trésorerie de la Marine à faire face à de hauts niveaux de dépenses aboutit au printemps de 1700 à une surcharge chronique, le secrétariat d'État à la Marine en étant encore à faire le tri des impayés et à essayer de comprendre ce que les trésoriers avaient dépensé entre 1692 et 1699⁴³. À l'époque de la guerre de Succession d'Espagne, quand la situation financière de la France devint plus explosive, l'inadéquation fondamentale entre la compensation due aux trésoriers et le coût de leurs opérations menaça la viabilité de la Marine.

LA TRÉSORERIE DE LA MARINE ET LES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

L'obstacle récurrent à la capacité des trésoriers à faire face à des niveaux élevés de dépenses était l'insuffisance de leur rémunération par rapport aux frais qu'ils engageaient pour le financement de la Marine. Afin de couvrir les frais administratifs de leurs opérations, ils avaient été autorisés à prélever un pourcentage sur les fonds qu'ils maniaient. Ce « droit de contrôle » avait été fixé récemment, par un édit de décembre 1695, à six deniers par livre, soit 2,5 %, ce qui produisait 450 000 livres sur la base d'un budget annuel de la Marine de

39 NdT : de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, pour l'historiographie française.

40 Caroline Le Mao, « Financer la Marine en temps de conflit : l'exemple de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) », *Revue d'histoire maritime*, n° 14, « Marine, État et Politique », 2011, p. 317.

41 AN G⁷ 1830, n° 404 [sommaire des dépenses navales, 1716 ?]; Thierry Claeys, *Dictionnaire biographique des financiers en France au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions SPM, 2011, t. II, p. 1471-1472.

42 Thierry Claeys, *Les Institutions financières en France au XVIII^e siècle*, op. cit., t. II, p. 262; Henri Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine (1517-1788)*, op. cit., p. 296-297; BnF, F-21049, n° 187 : « Édit portant création de trésoriers... », décembre 1695.

43 AN Marine, E 10, f° 672-673 : Pontchartrain à Lubert, 17 février 1700; *ibid.*, f° 673 : Pontchartrain à de La Ravoye, 17 février 1700; *ibid.*, f° 673-674 : Pontchartrain à Vanolles, 17 février 1700; *ibid.*, f° 703 : circulaire aux intendants, 12 mai 1700.

dix-huit millions de livres. Les revenus générés par la gestion des fonds, appelés « taxations », étaient destinés à indemniser le trésorier des coûts de son office⁴⁴. En effet, toute une série de dépenses administratives était engagée au cours d'un exercice financier : la rémunération – ou « appointements » – des commis du trésorier basés dans les ports entraîna le règlement de 197 500 livres sur trois ans ; le coût de production des « jetons » – sortes de pièces de monnaie utilisées à des fins comptables – s'éleva à 10 000 livres ; les diverses dépenses liées à l'élaboration des pièces comptables destinées à la Chambre des comptes à 20 000 livres ; les taxes et frais de transport pour le déplacement des espèces dans toute la France à 30 000 livres ; enfin, les frais postaux générés par la correspondance entre Paris et les ports à 10 000 livres. Les coûts de fonctionnement des règlements effectués par le trésorier auraient donc représenté près de 60 % des « taxations » attendues, ce qui lui laissait environ 182 500 livres de revenus. Mais, dès lors que ces taxations « étaient fixées sur le volume des fonds royaux qui passaient par le trésorier et non sur les transactions financières effectuées pour créer de la liquidité, l'indemnisation qui lui était accordée ne couvrait pas les dépenses réelles qu'il effectuait pour le financement de la Marine (tableau 2).

Tableau 2. Dépenses et émoluments des trésoriers de la Marine⁴⁵

Catégories	Coût (livres)
Salaires pour les commis (assistants)	197 500
Jetons	10 000
Reddition de comptes	20 000
Transports d'espèces	30 000
Frais postaux	10 000
Total (par exercice)	267 500
Émoluments	Revenu (livres)
Gages	18 000
Taxations	450 000

Les comptes des trésoriers étant de plus en plus à découvert par suite des augmentations non prévues des dépenses et des retards qui survenaient dans la mise à leur disposition des fonds, le coût des opérations destinées à financer la Marine s'éleva rapidement au-dessus de la capacité des trésoriers à y faire face. Pour continuer de répondre aux besoins de financement de la Marine, ils furent contraints d'emprunter de plus en plus sur les marchés monétaires, le coût de

44 Pour l'évolution de la structure de compensation des trésoriers, voir Henri Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine (1517-1788)*, op. cit., p. 76-81, 314-317.

45 AN G⁷ 1828, n° 120 : mémoire [par Lubert, représentant les autres trésoriers], janvier 1704 ; AN G⁷ 5333 : mémoire joint, Pontchartrain à Chamillart, 22 août 1703. Les estimations de coûts avancées par les trésoriers ont été confirmées, quand c'était possible, par des dépenses similaires faites par la Marine dans AN Marine, E 17, 21, 24 et 28.

ces emprunts étant entièrement à leur charge. Or, la création par ces procédés de moyens de trésorerie était très coûteuse car ils étaient obligés de recourir à un système pyramidal dans lequel des emprunts nouveaux étaient contractés pour couvrir les engagements d'emprunts existants. Le coût financier de ces arrangements s'aggrava au fil du temps et devint rapidement insoutenable. Ainsi, au cours de l'exercice de 1702, Moïse Augustin Fontanieu, qui était le trésorier de la Marine en service cette année-là, paya 322 029 livres d'intérêts pour pouvoir financer son emprunt⁴⁶. Cette lourde charge fut à peine couverte par son revenu compensatoire, et il en résulta un déficit théorique de 62 000 livres. L'importance du niveau des pertes auquel furent contraints les trésoriers fut encore plus évidente en 1703, lorsque le trésorier, Jacques de Vanolles, emprunta pour faire face à un excédent de dépenses de 19,5 millions de livres sur trois ans, ce qui représenta 742 532 livres d'intérêts⁴⁷. Les dettes de Vanolles s'accrurent encore lorsque le paiement de 6,5 millions de livres aux créanciers de la Marine l'obligea à régler en outre 378 419 livres d'intérêts⁴⁸. En ne tenant pas compte de ces frais, la structure de compensation des trésoriers ne leur permit pas de faire face à un endettement d'un poids si lourd auquel ils furent contraints pour répondre aux exigences en liquidités de la Marine.

En outre, d'autres coûts non provisionnés furent imposés aux trésoriers lorsque Chamillart chercha à transformer la trésorerie de la Marine en un corps fournissant du crédit en permanence⁴⁹. Un prêt sans intérêt de 1,5 million de livres fut demandé aux trésoriers afin de faire face aux dettes auxquelles le gouvernement avait de plus en plus de mal à faire face au début de l'année financière, lorsque la Marine avait besoin d'argent pour mettre en route les opérations permettant de préparer la saison des combats qui s'approchait. Cependant, la demande faite par Chamillart aux trésoriers d'assumer le coût financier de cet emprunt amplifiait le coût de leurs opérations au point que les pertes engendrées par leur office devenaient tout simplement intenable. Le montant de l'emprunt forcé fut finalement abaissé à 1,2 million de livres mais les trésoriers continuèrent à soutenir que les demandes financières du gouvernement étaient de moins en moins en rapport avec leurs capacités de financement. Emprunter une somme de 1,2 million de livres représentait une charge financière d'environ 120 000 livres à un taux moyen annualisé d'intérêt de 10 %, ce que les trésoriers considéraient comme prohibitif étant donné que leurs finances étaient déjà grevées par le coût des emprunts déjà réalisés.

⁴⁶ AN G⁷ 1828, n° 185 : « État des intérêts... », 24 juin 1704.

⁴⁷ AN G⁷ 1829, n° 124 : « État des sommes [...] pour les intérêts des avances, 28 janvier 1706.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ La discussion qui suit a pour base AN G⁷ 533 : Pontchartrain à Chamillart, 13 janvier 1704 ; AN G⁷ 1828, n° 120 : mémoire [par Lubert, représentant les autres trésoriers], janvier 1704.

À lui seul, le nouvel emprunt gouvernemental consommait 27 % des taxations attendues, ce qui ne laissait plus aux trésoriers que 62 500 livres pour faire face aux intérêts très élevés des emprunts déjà existants. L'accroissement du coût des opérations et l'inadéquation croissante du montant de la compensation avaient pour conséquence que les offices des trésoriers ne leur permettaient plus de bénéficier des retours sur investissement qu'ils avaient espérés lorsqu'ils avaient acquis leur office. Louis de Lubert, le trésorier en exercice en 1704, fit connaître qu'il lui fallût un profit de 165 000 livres par exercice ou de 55 000 livres par an, étant donné que les titulaires des offices financiers de la Couronne attendaient une marge de profit au denier dix, autrement dit de 10 %. Son argumentation pour une revalorisation du revenu net de presque trois fois était évidemment un plaidoyer *pro domo*, mais à une époque où la Couronne n'avait pas l'armature bureaucratique lui permettant d'engendrer un revenu propre suffisant et devait se reposer sur les titulaires d'offices pour obtenir du crédit au-delà de celui dont elle disposait, la confiance de l'officier comme investisseur espérant un profit du soutien qu'il apportait financièrement aux structures militaires était indispensable.

Insuffisamment stimulés par les profits qu'ils aient pu espérer, et manquant de ressources financières d'une manière sans cesse croissante, les trésoriers n'eussent plus la possibilité de faire face aux dépenses de la Marine dans les délais nécessaires. La question se posa dès 1704 lorsque les paiements du trésorier Lubert aux créanciers de la Marine cessèrent de correspondre aux ordres de paiement de Pontchartrain⁵⁰. Un modèle dommageable de sous-paiement s'installa : le 2 décembre 1704, Lubert n'avait versé que 12,3 millions de livres sur les 17,6 qu'il avait reçu l'ordre de payer⁵¹. Au lieu de correspondre aux besoins financiers de la Marine, le calendrier et le montant des fonds fournis par les paiements du trésorier furent progressivement alignés sur le volume et la qualité des fonds qu'il recevait du gouvernement. N'ayant reçu que 11,7 millions de livres en janvier 1705 pour l'exercice de 1704, Lubert répondit en limitant son exposition financière personnelle. En d'autres termes, il effectua ses paiements pour la Marine en fonction des sommes qu'il recevait du contrôle général des Finances au lieu d'agir comme le comblement financier dont la Marine avait besoin. Il se montra peu disposé à contracter une série supplémentaire d'emprunts pour que celle-ci puisse faire face à ses dépenses, spécialement depuis que la compensation qui lui était consentie ne couvrait qu'insuffisamment les intérêts de ses emprunts. Entre janvier 1704 et janvier 1705, il s'assura que son déficit comptable, entre

50 AN Marine, E 19 f° 1352-1354 : Pontchartrain à Lubert, 1^{er} septembre 1704 ; AN G⁷ 533 : Pontchartrain à Chamillart, 20 octobre 1704.

51 La discussion qui suit est basée sur AN G⁷ 1828, n° 294-529 : « Balance de la recette et dépense... », 1^{er} janvier 1704 – 1^{er} décembre 1710 ; AN Marine E 17, 21, 24 et 28.

les fonds qu'il recevait et les paiements qu'il devait effectuer, ne dépassait en aucune façon 700 000 livres. Il réalisa d'ailleurs un excédent assez élevé entre mars et juillet 1704. Il n'empêche que sa situation personnelle de trésorerie devint problématique lorsque les fonds du gouvernement lui parvinrent sous la forme « d'assignations » qu'il ne pouvait pas temporairement transformer en liquidités. Il en résulta que, sous cette forme, ses comptes furent de manière permanente à découvert, en moyenne de 2,4 millions de livres, entre le 31 janvier 1704 et le 30 juin 1705. Ce déficit structurel permanent de ses finances l'amena à donner la priorité à ses propres besoins en liquidités en les faisant passer avant ceux de la Marine. Les problèmes financiers qui étaient apparus en 1704 révèlent l'existence d'une rupture fondamentale du système financier militaire qui entrava gravement les opérations navales au cours de la guerre de Succession d'Espagne, d'autant plus qu'elle s'aggrava lorsque la fourniture des fonds se détériora et que les capacités financières du trésorier diminuèrent.

110

Afin de faire disparaître l'étranglement que subissaient les finances des trésoriers, le gouvernement décida en juin 1704 d'assumer la totalité de leurs coûts de gestion en cours d'exercice⁵². Cette indemnité de couverture avait pour but de les encourager à maintenir leurs niveaux d'emprunts et de permettre ainsi à la Marine de disposer des liquidités dont elle avait besoin, car elle leur permettait de récupérer le coût du financement de leurs emprunts, et en mettant à la charge du contrôle général les délais correspondant aux provisions et au règlement des assignations. Pourtant, le mécanisme de cet accord de compensation fut vicié dès que Chamillart fut d'accord pour fournir les dix-huit millions de livres du budget dans les douze premiers mois de l'exercice en dépit du fait que le contrôle général n'avait pas jusque-là montré la moindre capacité à le faire⁵³. En outre, l'opinion erronée de Chamillart que les comptes des trésoriers ne seraient à découvert que durant le premier trimestre de l'année, lorsque la Marine était censée effectuer la majorité de ses dépenses, amena le contrôleur général à sous-estimer le coût des indemnités qu'il avait accepté de régler⁵⁴. Chamillart régla d'importants remboursements aux trésoriers, ce qui ne permit de financer qu'un modeste accroissement du budget de la Marine de 1704 à 1706 (tableau 3). Par ailleurs, si l'indemnité permit d'alléger notablement les risques financiers personnels des trésoriers, elle leur procura aussi une énorme possibilité de profit aux dépens de l'État. En outre, elle priva la Marine de précieuses liquidités. La mesure ne réussit pas à avoir l'effet désiré sur les finances de la trésorerie de

52 AN G7 1829, n° 124 : Vanolles à Chamillart [janvier 1706] ; *ibid.*, n° 54 : mémoire par les trésoriers, 22 juin 1705.

53 Voir annexe n° 4.

54 AN G7 1828, n° 120 : mentions en marge (*marginalia*) [par Chamillart ?] du mémoire des trésoriers, 1704.

la Marine mais, comme elle mettait les trésoriers à l'abri des risques financiers qu'ils auraient pu encourir, elle les encouragea, à la lumière des manquements prévisibles du gouvernement à tenir ses engagements, à émettre des billets à ordre non garantis et d'autres instruments de crédit. Désormais non tenus par le coût des intérêts additionnels de tels moyens de crédit, les trésoriers inondèrent les créanciers de la Marine de lettres de change et de billets de monnaie (*mint bills*) aussi bien que d'assignations portant les intérêts escomptés qui ensuite réduisirent les capacités de trésorerie de la Marine⁵⁵.

Tableau 3. Indemnités payées aux trésoriers de la Marine de 1702 à 1707⁵⁶

Année financière	Paiement (livres)
1702	359 799 l.
1703	947 071 l.
1704	> 380 245 l.
1705	769 544 l.
1706	519 333 l.
1707	558 955 l.

Le manque croissant de liquidités qui affecta le système de financement de la Marine eût des conséquences désastreuses pour l'équipement des navires telle, par exemple, l'incapacité à acquérir du matériel essentiel par suite des émissions financières à court terme, ce qui se traduisit par des années de paralysie des opérations navales. En effet, l'équipement des navires relevait d'un processus long et complexe qui mobilisait les liquidités des trésoriers et impliquait un réseau très étendu de fournisseurs, qui comptaient sur des paiements réguliers effectués avant la livraison, tout spécialement dans le domaine de la fabrication des armes pour lequel de l'argent était nécessaire afin de financer de lourds investissements en capitaux. Ainsi, une commande de munitions à la fonderie de Saint-Gervais, qui devait livrer 73 canons à l'arsenal de Toulon, nécessita que 72 % du paiement soit acquitté au moins quatre à cinq mois avant la première livraison de canons qui intervint en octobre 1706⁵⁷. Cependant, étant donné que les trésoriers devaient consacrer une part disproportionnée

55 Pour une plus large analyse du recours par les trésoriers à différents instruments de crédit, voir Henri Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine (1517-1788)*, op. cit., p. 237-241, 253-261.

56 AN G⁷ 1828, n° 185 : « État des intérêts... », 24 juin 1704 ; *ibid.*, n° 189 : sommaire de Pontchartrain à Chamillart, 7 mai 1704 ; G⁷ 1829, n° 124 : « État des sommes... », 28 janvier 1706 ; G⁷ 1828, n° 175 : « Mémoire des intérêts », 1704-1707 ; *ibid.*, n° 127 : « Mémoire des intérêts », 17 juillet 1704 ; G⁷ 1829, n° 161 : sommaire du mémoire sur les intérêts [par Fontanieu], 18 septembre 1706 ; *ibid.*, n° 211 et 219 : « État des intérêts... » [juin 1707] ; n° 301, sommaire de « l'État des intérêts » [mai-juin 1708] ; AN Marine E 29, f° 401-402 : Pontchartrain à Desmaretz, 15 mai 1709. Voir Henri Legohérel, *Les Trésoriers généraux de la Marine (1517-1788)*, p. 247.

57 AN Marine, E 21 : ordonnances, 14 janvier et 19 mai 1705 ; E 24 : ordonnances, 26 janvier 1707 ; E 29, f° 401-402 : Pontchartrain à Desmaretz, 15 mai 1709.

de leurs ressources et de leur temps à payer les dettes non encore réglées des exercices précédents, la Marine ne pouvait plus faire face aux paiements directs et aux remboursements réguliers que réclamaient les contractants, ou continuer à effectuer ces paiements⁵⁸. Des interruptions croissantes dans le règlement des factures d'équipement ruinèrent la confiance des fournisseurs et créèrent des dysfonctionnements ultérieurs. Par exemple, pour deux livraisons comparables de chanvre d'Auvergne à Nantes et à Rochefort durant les exercices de 1705 et de 1706, le délai entre les premiers et les derniers ordres de paiement passa de neuf à vingt-deux mois⁵⁹. En outre, lorsque les fournisseurs furent payés, ce fut de plus en plus sous forme d'instruments de crédit ne pouvant être transformés en liquidités, qui devinrent donc non négociables, en même temps que la confiance dans le crédit du trésorier s'érodait⁶⁰. C'est pourquoi les contractants voulurent obtenir des garanties en espèces ou la possibilité de court-circuiter les trésoriers et de traiter directement avec les agents des revenus de la Couronne, mais, comme toutes ces demandes devenaient prohibitives, les administrateurs navals devinrent incapables de signer de nouveaux contrats avec les fournisseurs, même si l'accroissement des prix devenait attractif. Ces causes contribuèrent à une chute brutale dans les dépenses d'équipement, qui tombèrent de 44 % entre 1705 et 1707, passant de 9,5 millions à 5,3 millions de livres⁶¹.

La question du financement de la Marine n'ayant pas trouvé de solution depuis le début du conflit, on aboutit en 1707 à la paralysie du système naval français. Étaient dues, depuis 1704, plus de 1,5 million de livres aux marins et aux travailleurs des arsenaux. On devait également au trésorier Vanolles plus de 4,6 millions de livres sur des fonds non affectés de l'exercice 1706, et il avait en outre à faire face à la nécessité de verser au moins deux millions de livres de frais supplémentaires. Enfin, le contrôle général ne réussit pas à verser au trésorier en charge en 1707, Michel Eberard, plus de la moitié des sommes dont il avait besoin pour les cinq premiers mois de l'année⁶². D'une manière tout à fait désastreuse, lorsqu'ils se trouvaient confrontés à des problèmes de trésorerie, les trésoriers considéraient que les salaires des marins et des travailleurs des arsenaux n'étaient pas une dépense immédiatement indispensable, parce qu'ils ne mesuraient pas leur importance dans le fonctionnement de la Marine⁶³. Ces travailleurs et

58 AN G⁷ 1829, n° 1 : Pontchartrain à Chamillart, 14 février 1705 ; *ibid.*, n° 179 : Robert à Pontchartrain, 22 décembre 1706.

59 AN Marine, E 21 : ordonnances, 3 janvier 1705 et 1^{er} septembre 1705 ; E 24, ordonnances, 5 janvier 1706 et 11 décembre 1707 ; E 19, f° 111-113 : Pontchartrain à Lubert, 14 avril 1705.

60 AN G⁷ 1829, n° 116 : Pontchartrain à Chamillart, 8 décembre 1706 ; AN Marine, E 25, f° 289 : Pontchartrain à Vanolles, 11 mai 1707.

61 AN G⁷ 1829, n° 181 : Pontchartrain à Chamillart, 6 avril 1707.

62 AN Marine, E 17, 21, 24 et 28.

63 AN G⁷ 1829, n° 185 : Pontchartrain à Chamillart, 4 mai 1707.

marins étaient donc de manière typique les premiers crédateurs pour lesquels les trésoriers cessaient les paiements, résultat de leur bas statut social et de leur absence de protection ; ils en étaient donc réduits souvent à obtenir un crédit des boulangers et marchands locaux⁶⁴. En 1707, n'étant plus payés depuis des mois, et même dans quelques cas depuis des années, les marins et les autres travailleurs abandonnèrent les arsenaux, tout particulièrement à Toulon⁶⁵. Confronté à la situation désastreuse de la Marine et se trouvant au printemps dans une situation financière qui paraissait insurmontable, Pontchartrain recommanda de renvoyer les travailleurs qui étaient restés dans les arsenaux, et de mettre au ralenti le reste de la flotte en la cantonnant aux missions réclamées par la garde des côtes.

La décision de mettre en sommeil la flotte en 1707 était la conséquence d'un système paralysant de surdépenses, de sous-financement et de sous-paiement, qui résultait de la nature incohérente du système financier de la Couronne, et qui était aggravé par le fonctionnement de la trésorerie navale qui ne pouvait être maintenu en l'état. L'effet cumulatif de ces facteurs sur le déroulement de la guerre de Succession d'Espagne eut pour conséquence que la Marine vint à manquer de liquidités avant même que le pays ne plonge dans une crise financière totale en 1709. Englobée dans le contexte d'un grand effort pour diminuer les dépenses militaires, la décision de réduire le budget de la Marine en 1707 fut accélérée par la nécessité de ramener les engagements financiers des trésoriers à un niveau auquel ils étaient davantage capables de faire face. Il y eut encore plus important : la réduction par Chamillart des engagements financiers à l'égard de la Marine indiquait clairement qu'en pratique le contrôle général avait été incapable d'assurer à la Marine l'intégralité de son budget. Puis, en ajustant ce budget aux capacités financières diminuées de la couronne et aux moyens devenus inférieurs des trésoriers, la décision du gouvernement entraîna un déclin disproportionné de l'activité navale. Depuis que la réduction du budget de la Marine avait créé un écart insurmontable entre le niveau auquel se situaient ses dépenses et celui de son financement, Pontchartrain fut obligé de réduire celles-ci en dessous du seuil à partir duquel la Marine pouvait fonctionner. Avec des ministres manquant de fonds et la nécessité stratégique de réparer les années de dégâts infligés à la Marine, la flotte principale cessa d'exister comme une entité opérationnelle, avant même que l'amiral Shovell mette le siège devant Toulon en juillet-août 1707. De ce fait un glissement stratégique vers la course fut tout à fait encouragé, à tel point que les vaisseaux de guerre de Louis XIV, pourtant si emblématiques du prestige royal et de la puissance de la dynastie, quittèrent les chantiers navals afin de pouvoir être loués à des investisseurs privés.

64 AN G7 1828, n° 66 : Pontchartrain à Chamillart, 3 septembre 1704.

65 *Ibid.*, n° 46 : Pontchartrain à Chamillart, 14 novembre 1703.

APPENDICE 1

Dépenses militaires en livres tournois (1700-1713)⁶⁶

Année financière	Extraordinaire des Guerres	Contrat pour la fourniture du pain	Maison du roi et autres unités d'élite	Artillerie	Fortifications	Marine	Galères	Total
1700	37 400 829	-	200 091	-	3 161 426	9 104 775	2 800 000	52 667 121
1701	66 957 291	6 743 943	211 237	1 008 830	3 226 213	18 225 900	2 811 256	99 184 670
1702	7 596 585	9 625 997	4 533 020	1 979 005	3 036 027	18 492 676	2 807 900	116 071 210
1703	84 000 000	11 000 000	4 660 000	2 400 000	3 300 000	18 200 000	2 800 000	126 360 000
1704	105 840 241	14 104 421	4 679 313	2 642 697	3 041 058	23 317 418	2 816 847	156 441 995
1705	100 637 889	11 498 586	5 030 075	5 454 670	2 030 430	21 408 938	2 800 000	148 860 588
1706	125 722 318	18 051 647	5 798 743	6 866 453	2 157 442	22 449 874	2 800 000	183 846 477
1707	96 600 319	11 631 023	5 154 048	4 954 392	2 020 276	14 964 677	2 836 797	138 161 532
1708	91 250 992	7 037 829	5 181 361	4 307 245	2 082 799	16 132 424	2 818 803	128 811 453
1709	91 930 178	13 970 000	6 468 759	4 303 398	2 198 586	15 269 438	2 808 456	136 948 815
1710	77 170 198	27 446 660	5 708 536	3 913 819	1 979 389	14 332 062	2 850 000	133 400 664
1711	89 078 195	15 637 727	5 163 929	2 570 099	2 052 282	15 293 293	2 808 808	132 604 333
1712	85 300 047	15 148 331	5 690 687	3 361 310	1 979 389	14 156 034	2 800 000	128 435 798
1713	75 351 688	19 251 194	5 541 588	3 368 323	1 964 389	14 023 855	2 809 387	122 310 424
Total	1 202 836 770	181 147 358	64 021 387	47 130 241	34 229 706	235 371 364	39 368 254	1 804 105 080

66 Ces chiffres sont les fonds débloqués par les ordonnances de fonds – qui sont des ordres de dépenses. Les données pour les années 1700 à 1710 proviennent de AN G° 908, 914, 917 et 921 ; celles pour les années 1711 à 1713 de François Véron de Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances de France, depuis l'année 1595 jusqu'à l'année 1721*, Liège, 1758, t. IV, p. 411 et 417 ; t. V, p. 17.

N.B. : L'année financière 1703 est une projection faite par le contrôle général des finances en septembre 1703 ; les données concernant la flotte des galères en 1703 et 1705-1706 sont des estimations de l'auteur de l'article.

APPENDICE 2

Dépenses navales en livres par exercice (année financière) à partir des ordres de paiement des trésoriers (1701-1709)⁶⁷

	1701	1702	1703	1704	1705	1706	1707	1708	1709	Total année financière
1701	15 251 939	11 59 548	1 442 331	50 288		23 589	550 000			18 477 695
1702	2 108 412	17 006 898	3 407 811	805 936	290	463 415	653 621			24 446 383
1703		533 753	13 961 266	2 358 264	744 251	82 088	82 167	5 245	19 528	17 786 562
1704			1 478 047	16 673 268	2 656 828	1 289 753	449 886	20 543	2 742	22 571 067
1705				1 589 295	17 528 850	3 359 853	1 178 410	199 416	826	23 856 650
1706					62 4469	16 414 568	2 341 965	455 902	39 857	19 876 761
1707							13 084 115	1 923 621	76 308	15 084 044
1708								11 236 819	2 963 748	14 200 567
1709									10 229 556	10 229 556
Total année nominale	17 360 351	18 700 199	20 289 455	21 477 051	21 554 688	21 633 266	18 340 164	13 841 546	13 332 565	166 529 285

⁶⁷ AN Marine, E 17, 21, 24 et 28 : « Enregistrement des ordres de fonds donnés aux trésoriers généraux de la marine et des galères », 1^{er} janvier 1701 – 31 décembre 1709.

APPENDICE 3

Dépenses navales en livres tournois avec indication des dépenses supplémentaires (1701-1709)⁶⁸

Année financière	Dépenses	Dépenses supplémentaires	Total des dépenses
1701	18 477 695	-	18 477 695
1702	24 446 383	-	24 446 383
1703	17 786 562	-	17 786 562
1704	22 571 067	1 189 605	23 760 672
1705	23 856 650	1 108 644	24 965 294
1706	19 876 761	1 585 783	21 462 544
1707	15 084 044	1 287 420	16 371 464
1708	14 200 567	-	14 200 567
1709	10 229 556	-	10 229 556
Total	166 529 285	-	171 700 737

116

APPENDICE 4

La gestion des appropriations par le contrôle des finances en livres 12 à 13 mois après le début d'une année financière (1704-1707)⁶⁹

Année financière	Trésorerie militaire (dont trésorerie navale)	Dépenses autorisées (ordonnances de fonds)	Fonds affectés (assignations)	Fonds sans affectation	Pourcentage des dépenses autorisées sans qu'il y ait d'affectation
1704	Trésorerie navale	13 516 966	12 327 405	1 189 561	8,80 %
1705	Trésorerie navale	18 505 250	15 261 804	3 243 446	17,53 %
1706	Trésorerie navale	18 779 752	13 403 860	5 375 892	28,63 %
1707	Trésorerie navale	14 551 579	8 428 858	6 122 721	42,08 %
1704	Extraordinaire des Guerres	84 667 250	83 780 268	886 982	1,05 %
1705	Extraordinaire des Guerres	97 591 920	80 923 462	16 668 458	17,08 %
1706	Extraordinaire des Guerres	101 006 864	81 094 923	19 911 941	19,71 %
1707	Extraordinaire des Guerres	85 044 001	53 531 417	31 512 584	37,05 %

⁶⁸ AN Marine, E 17, 21, 24 & 28 : « Enregistrement des ordres de fonds donnés aux trésoriers généraux de la marine et des galères », 1^{er} janvier 1701 – 31 décembre 1709; E 142-145 : « Billets et ordres de plus ample décharge pour la marine et les galères », 1704-1707.

⁶⁹ AN G⁷ 912 : « Fonds et dépenses, 1704 », 24 janvier 1705; G⁷ 913 : « Dépenses, 1705 », 1^{er} janvier 1706; G⁷ 914 : « Dépenses, 1706 », 1^{er} janvier 1707; G⁷ 917 : « Dépenses, 1707 », 8 février 1708; G⁷ 921 : « Dépenses, 1707-1710 », 24 novembre 1710.

HISTOIRE MARITIME

collection dirigée par Olivier Chaline

Vous pouvez retrouver à tout moment l'ensemble des ouvrages
parus dans la collection « Histoire maritime »
sur le site internet de Sorbonne Université Presses :

<https://sup.sorbonne-universite.fr/>

*La Maritimisation du monde
de la préhistoire à nos jours*
GIS d'histoire maritime

*L'Approvisionnement des villes portuaires en Europe
du XVI^e siècle à nos jours*
Caroline Le Mao & Philippe Meyzie (dir.)

*La Naissance d'une thalocratie
Les Pays-Bas et la mer à l'aube du Siècle d'or*
Louis Sicking

*La Piraterie au fil de l'histoire
Un défi pour l'État*
Michèle Battesti (dir.)

*Le Voyage aux terres australes du commandant Nicolas Baudin
Genèse et préambule*
1798-1800
Michel Jangoux

Les Marines de la guerre d'Indépendance américaine
1763-1783
tome I. *L'Instrument naval*
Philippe Bonnichon, Olivier Chaline et Charles-Philippe de Vergennes (dir.)

*Les Ports du golfe de Gascogne
De Concarneau à la Corogne*
XV^e-XXI^e
Alexandre Fernandez et Bruno Marnot (dir.)

*Les Grands ports de commerce français et la mondialisation
au XIX^e siècle*
Bruno Marnot

*Les Huguenots et l'Atlantique
Pour Dieu, la Cause ou les Affaires*
Mickaël Augeron, Didier Poton et Bertrand van Ruymbeke (dir.)
Préface de Jean-Pierre Poussou

Négociants et marchands de Bordeaux
De la guerre d'Amérique à la Restauration (1780-1830)

Philippe Gardey
préface de Jean-Pierre Poussou

La Compagnie du Canal de Suez
Une concession française en Égypte
1888-1956

Caroline Piquet

Les Villes balnéaires d'Europe occidentale
du XVIII^e siècle à nos jours

Yves Perret-Gentil, Alain Lottin & Jean-Pierre Poussou (dir.)

La France et l'Indépendance américaine

Olivier Chaline, Philippe Bonnichon & Charles-Philippe de Vergennes (dir.)

Les Messageries maritimes
L'essor d'une grande compagnie de navigation française
1851-1894

Marie-Françoise Berneron-Couvenhes

Canadiens en Guyane

1745-1805

Prix de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, 2006

Robert Larin

La Mer, la France et l'Amérique latine

Christian Buchet & Michel Vergé-Franceschi (dir.)

Sous la mer

Le sixième continent

Christian Buchet (dir.)

Les Galères au musée de la Marine
Voyage à travers le monde particulier des galères

Renée Burlet

La Grande maîtresse, nef de François I^{er}

Recherches et documents d'archives

Max Guérout & Bernard Liou

À la mer comme au ciel
Beautemps-Beaupré et la naissance de l'hydrographie moderne
L'émergence de la précision en navigation et dans la cartographie marine

1700-1850

Prix de l'Académie de marine, 2000

Grand prix de la Mer décerné par l'association
des écrivains de langue française, 2000

Olivier Chapuis

Les Marines de guerre européennes

XVII^e-XVIII^e siècles

Martine Acerra, José Merino & Jean Meyer (dir.)

Six millénaires d'histoire des ancres

Jacques Gay

Coligny, les protestants et la mer

1558-1626

Martine Acerra & Guy Martinière (dir.)

REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline, Gérard Le Bouëdec & Jean-Pierre Poussou

21. *Les Nouveaux Enjeux de l'archéologie sous-marine*
20. *La Marine nationale et la première guerre mondiale: une histoire à redécouvrir*
19. *Les Amirautés en France et outre-mer du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*
18. *Travail et travailleurs maritimes (XVIII^e-XX^e siècle). Du métier aux représentations*
17. *Course, piraterie et économies littorales (XV^e-XXI^e siècle)*
16. *La Puissance navale*
15. *Pêches et pêcheries en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours*
14. *Marine, État et Politique*
13. *La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII^e siècle*
12. *Stratégies navales: l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux*
- 10-11. *La Recherche internationale en histoire maritime: essai d'évaluation*
9. *Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*
8. *Histoire du cabotage européen aux XVI^e-XIX^e siècles*
7. *Les Constructions navales dans l'histoire*
6. *Les Français dans le Pacifique*
5. *La Marine marchande française de 1850 à 2000 4. Rivalités maritimes européennes (XVI^e-XIX^e siècle)*
- 2-3. *L'Histoire maritime à l'Époque moderne*
1. *La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790*

« BIBLIOTHÈQUE DE LA REVUE D'HISTOIRE MARITIME »

La Vie et les travaux du chevalier Jean-Charles de Borda (1733-1799).

Épisode de la vie scientifique du XVIII^e siècle

Jean Mascart

